



ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 26 janvier 2006.

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 20 janvier 2006

Présents : MM. Lorent, bourgmestre, Schneider et Humbert, échevins, M. Becker, Mme Belleville, MM. Birchen, Godart, Mme Kihn, MM. Krings, Lux, Marin, Thomé et Warken, conseillers, Mme Frantzen, secrétaire

Absents : a) excusé
b) sans motif

Point de l'ordre du jour : 7

Objet: taxes de chancellerie



Le Conseil Communal,

Considérant que les taxes de chancellerie sont restées inchangées depuis l'année 1991 ;

Considérant que dès lors une mise à jour de ces taxes s'impose ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins de fixer les taxes de chancellerie comme suit

Taxes de Chancellerie	
Taxe par chien par an	30,00
Certificat de vie	5,00
Certificat de résidence	5,00
Certificat de moralité	5,00
Certificat de scolarité	5,00
Fiche d'Etat civil	5,00
Copie conforme à l'original	5,00
Légalisation d'une signature	5,00
Certificat d'inscription sur les listes électorales	5,00
Extrait d'un acte d'état civil	5,00
Tout autre certificat ou autorisation non spécifiée	5,00
Déclaration de départ	5,00
Demande de passeport	5,00
Taxe de vérification d'adresse et d'état civil	5,00
Demande de carte d'identité pour étrangers	5,00
Carte d'identité pour indigènes	10,00

Vu les articles 99 et 107 de la constitution;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications et sur sa proposition

après délibération
avec 8 voix contre 5

fixe les taxes de chancellerie comme suit :

Taxes de Chancellerie	
Taxe par chien par an	30,00
Certificat de vie	5,00
Certificat de résidence	5,00
Certificat de moralité	5,00
Certificat de scolarité	5,00
Fiche d'Etat civil	5,00
Copie conforme à l'original	5,00
Légalisation d'une signature	5,00
Certificat d'inscription sur les listes électorales	5,00
Extrait d'un acte d'état civil	5,00
Tout autre certificat ou autorisation non spécifiée	5,00
Déclaration de départ	5,00
Demande de passeport	5,00
Taxe de vérification d'adresse et d'état civil	5,00
Demande de carte d'identité pour étrangers	5,00
Carte d'identité pour indigènes	10,00

Sont abolies toutes les dispositions antérieures contraires au présent règlement-taxe.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir y donner son approbation.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme

le bourgmestre,

le secrétaire,

